

LES CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Cette fiche recense des liens pouvant être utiles aux personnes intéressées par les concours de la fonction publique. Elle présente des liens vers des rapports de jury, des annales de concours ainsi que des meilleures copies (quand celles-ci sont disponibles en ligne). Elle propose également aux candidats quelques conseils afin de se tenir informés de l'actualité juridique pendant leur préparation aux concours.

PLAN DE L'ARTICLE

1. Consulter les annales et les meilleures copies de concours
2. Se tenir informé de l'actualité juridique sur les sites des juridictions et des administrations
3. Les revues et les ouvrages en droit consultables en accès ouvert
4. Quelques bases de données sur abonnement utiles pour préparer les concours

1. Consulter les annales et les meilleures copies de concours

- Les conditions d'accès aux **concours de l'administration française** sont précisées sur le [Portail de la fonction publique](#). Un [calendrier général des concours](#) officiellement ouverts et faisant l'objet d'un avis ou d'un arrêté d'ouverture paru au Journal Officiel est consultable.

- pour les concours de la **fonction publique d'Etat**, [les annales des concours des différents ministères](#) sont téléchargeables.

- pour le concours de l'**ENM**, il est possible de consulter des [rapports de jury, des annales et des exemples de meilleures copies en ligne](#).

- pour les concours de l'**Assemblée nationale**, les rapports de jury, les annales ainsi que les meilleures copies de concours sont consultables [en ligne](#).

- pour les concours du **Sénat** les rapports de jury et les meilleures copies sont en ligne dans la rubrique dédiée au [recrutement et stages](#).

- pour les concours de la **fonction publique territoriale**, des éléments de cadrage sur les épreuves des différents concours organisés sont en ligne sur le site du [Centre national de fonction publique territoriale](#).

- pour les concours de la **fonction publique hospitalière**, la liste des concours ainsi que les annales et rapports de jury sont consultables sur le [site ministériel](#) dédié.

- pour les concours d'entrée visant à assurer la **direction d'un organisme de protection sociale**, une rubrique dédiée est consultable sur le site de l'[EN3S](#).

- pour les recrutements à la **Banque de France, dans les organismes sociaux ainsi que dans les grandes entreprises publiques** (RATP, SNCF, EDF-GDF), des informations sont disponibles directement auprès de ces organismes.

- Pour les **concours des institutions européennes**, des [informations](#) sont en ligne sur le site de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO).

2. Se tenir informé de l'actualité juridique sur les sites des juridictions et des administrations

Les portails du droit

- [EUR-lex](#) met en ligne le [journal officiel de l'Union européenne](#)

- [Legifrance](#) permet de consulter notamment le journal officiel français

Les jurisdictions suprêmes

■ [La Cour de justice de l'Union européenne](#) propose dans la rubrique "Jurisprudence" plusieurs types de ressources (fiches thématiques, bulletins de jurisprudence, notes de doctrine ...) sur les développements juridiques présentant un intérêt pour l'Union.

■ La [Cour européenne des droits de l'homme](#) propose une [plateforme de partage des connaissances](#) qui met en ligne les dernières analyses des évolutions jurisprudentielles parmi d'autres types de ressources documentaires.

■ Le [Conseil d'Etat](#) propose l'accès à des [dossiers thématiques](#) en lien avec son actualité jurisprudentielle. Il est possible de consulter et de s'abonner à la "[lettre de la justice administrative](#)".

■ Le [Conseil constitutionnel](#) met en ligne plusieurs publications dont [Titre VII](#), revue numérique semestrielle

■ La [Cour de cassation](#) propose notamment des [bulletins mensuels](#) présentant les arrêts ayant une portée doctrinale.

Les institutions administratives

■ Le [site de l'Union européenne](#) met en ligne des [synthèses de la législation](#) ainsi que des rapports et des études (possibilité de rechercher par institution ou par sujet).

■ Il est possible de consulter les coordonnées des [principaux ministères de l'administration française](#).

■ La [Direction générale des collectivités territoriales](#) met à disposition des études et des documents de synthèse.

■ L'[Assemblée nationale](#) propose l'accès à l'ensemble des documents parlementaires comme les rapports et dossiers législatifs ou encore les rapports d'information.

■ Le [Sénat](#) met en ligne des [rapports législatifs ainsi que des rapports d'informations](#) avec une possibilité de recherche chronologique ou thématique.

Actualités et rapports publics

■ Le site [Vie publique](#) propose de consulter [l'actualité](#) ainsi que des [dossiers relatifs à des thématiques de politiques publiques](#). Une rubrique permet également d'explorer les [fiches par thèmes](#). Le [Panorama des lois](#) permet de suivre l'actualité parlementaire.

3. Les revues et les ouvrages en droit consultables en accès ouvert

■ L'archive ouverte HAL

Il est possible de consulter sur l'archive ouverte pluridisciplinaire [HAL](#) des publications scientifiques juridiques.

■ OpenEdition

Portail de ressources numériques en sciences humaines et sociales, [OpenEdition](#) propose des [revues](#) et des [ouvrages](#) accessibles gratuitement au format html, notamment en droit, en administration publique et en sciences politiques.

■ Persée.fr

Ce portail diffuse en libre accès des publications scientifiques en sciences humaines et sociales. On peut notamment consulter des collections en [droit](#) et en [science politique](#).

Pour aller plus loin, le Jurisguide propose également une fiche pédagogique dédiée à la [doctrine en libre accès](#) ainsi qu'une fiche pédagogique faisant un [panorama des ressources juridiques en accès ouvert](#).

4. Quelques bases de données sur abonnement utiles pour préparer les concours

Les collections dédiées à la préparation des concours consultables sur [La Bibliothèque numérique Lefebvre Dalloz](#)

- Spécial concours : ouvrages présentant les épreuves d'un concours spécifique et proposant notamment des annales corrigées
- Integral concours : ouvrages de droit et d'économie dédiés à la préparation des concours
- M&thod : collection pour préparer la note de synthèse et l'épreuve de culture générale
- Guides Sirey : collection proposant un focus sur les concours et les métiers de la fonction publique
- Les ouvrages Précis, Hypercours, Mémoires, Grands arrêts et Lexiques ainsi que les codes pourront notamment être utiles pour préparer les concours. Les collections classées en ouvrages professionnels permettront d'approfondir l'étude d'une question de droit.

Quelques bases de données pour se tenir informé de l'actualité juridique

- [Dalloz.fr](#)
- [Lexis 360 Intelligence](#)
- [Lamyligne](#)
- [La Base Lextenso](#)

En complément de ces bases qui abordent tous les domaines du droit, d'autres bases juridiques plus spécialisées permettront de faire des veilles thématiques. Le Jurisguide propose dans cette optique une liste de [ressources pédagogiques](#) par domaine du droit.

ex : [Navis-Portail Editions Francis Lefebvre](#) peut être utile pour préparer les épreuves de finances publiques.

ex : [Einet- Editions Legislative](#)s peut notamment permettre de faire de la veille sur les questions de santé publique.

Les bases utiles pour préparer les épreuves de culture générale

- [Cairn](#) : en plus de proposer des ressources en droit, cette base de données pluridisciplinaire permet de consulter en ligne des ouvrages des collections Que-sais je ? et Repères.

- [Factiva](#) permet de se tenir informé de l'actualité internationale.

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).